

SOMMAIRE

- 1 Synthèse des modalités
- 2 Note de synthèse – Bilan de la concertation
- 3 Actions de concertation
 - 3.1 Diagnostic
 - 3.2 Projet d'aménagement et de développement durables
 - 3.3 Règlement, zonage et OAP
- 4 Synthèse des observations du public lors des réunions de concertation et réponses apportées

1- Synthèse des modalités

Récapitulatif en chiffres et en dates

Actions principales

Réunions publiques :

Cinq réunions publiques ont été organisées aux trois phases clés de la procédure (diagnostic, PADD, OAP / règlement / zonage).

Expositions : exposition évolutive en mairie complétée à chaque étape (diagnostic, PADD, OAP zonage/règlement).

- Panneau 1 : procédure et contexte supracommunal
- Panneau 2 : diagnostic
- Panneau 3 : PADD
- Panneau 4 : zonage, règlement et OAP

Plaquettes d'information insérées dans le bulletin municipal : sur le thème de la procédure, du diagnostic, du PADD et du zonage / règlement / OAP.

Actions secondaires

Informations régulières sur l'avancement de la procédure de révision du PLU dans les bulletins municipaux « Regards Croisés ».

Articles sur le PLU parus dans le journal "Le Bien Public" à la rubrique de Saint Apollinaire.

Séquence des actions

Réunions publiques :

- 04/07/2013 : sur le diagnostic
- Réunions de quartier en février 2015 : sur le PADD
- 14/09/2015 : sur le zonage, le règlement et les OAP

Support pour les réunions publiques : des présentations de type Powerpoint ont été projetées lors des réunions publiques.

Exposition évolutive suivant également les 3 temps forts du dossier : les panneaux ont été exposés pour la première fois lors de chaque réunion publique en fonction du thème abordé.

Les plaquettes ont été publiées dans les bulletins suivants :

- Diagnostic : novembre/décembre 2013
- PADD : novembre/décembre 2014
- Phase réglementaire : septembre/octobre 2015

Formalisations pour la participation des habitants

Un registre de concertation a été mis à disposition des habitants en mairie pendant toute la durée de la procédure.

2- Note de synthèse

La concertation préalable à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2012.

Elle s'est déroulée du 25 septembre 2012 au 30 octobre 2015.

Cette concertation avait pour objectif de présenter au public le projet, de recueillir ses remarques et points de vue, afin de constituer un outil d'analyse et d'aide à la décision pour les élus et les techniciens.

Un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les actions suivantes a été mis en œuvre :

- réunions publiques aux différentes phases de l'étude ;
- exposition évolutive complétée à chaque étape (diagnostic, PADD, OAP zonage/règlement) ;
- documents d'information relatifs à la procédure d'élaboration du PLU, au diagnostic, au PADD, aux OAP et au zonage / règlement ;
- diffusion d'articles dans les bulletins municipaux de la commune.

Le bilan de la concertation peut être synthétisé de la manière suivante :

Bilan des actions

Les documents d'information

Trois documents d'information ont été distribués à chaque foyer sur les thèmes suivants :

- Diagnostic : novembre/décembre 2013
- PADD : novembre/décembre 2014
- Phase réglementaire : septembre/octobre 2015

Une exposition évolutive a été réalisée, suivant les 3 temps forts du dossier : les panneaux ont été exposés pour la première fois lors de chaque réunion publique en fonction du thème abordé :

Panneau 1 : procédure et contexte supracommunal

Panneau 2 : diagnostic

Panneau 3 : PADD

Panneau 4 : zonage, règlement et OAP

Ils ont ainsi été exposés dans la salle où se déroulait la réunion publique puis dans le hall de la mairie, au fur et à mesure de l'avancement de l'étude et pendant toute la durée de celle-ci.

Les réunions publiques

Elles se sont déroulées aux dates suivantes :

- une réunion publique dédiée au diagnostic le 4 juillet 2013,
- trois réunions de quartier dont une partie était consacrée à la présentation du PADD les 6, 19 et 26 février 2015,
- une réunion publique consacrée au règlement le 14 septembre 2015.

Une plaquette contenant une invitation a été insérée dans le bulletin municipal distribué à chaque foyer avant chaque réunion, ce qui permettait aux habitants de prendre connaissance des éléments de l'étude avant la réunion publique.

Pendant les réunions publiques, une présentation a été réalisée de la phase du PLU concernée par le biais d'une vidéoprojection. Un débat a ensuite été ouvert entre tous les participants : habitants, élus, bureau d'études, service Planification et Réglementation du Grand Dijon. La commune a recensé entre une dizaine et une vingtaine d'habitants environ lors de chaque réunion publique.

Les relais d'information

Par le biais des bulletins municipaux, ont été présentés les éléments suivants :

- lancement de la révision du PLU, procédure de révision et contenu du dossier
- mise à disposition en mairie d'un registre

Les habitants ont ainsi pu prendre connaissance du lancement de l'étude et de sa teneur, et ont été informés qu'ils pouvaient exprimer leurs remarques sur le registre de concertation situé en mairie.

Par ailleurs, les habitants ont pu s'informer par le biais des articles parus dans le journal «Le Bien Public» :

- 21/09/2012 : annonce de la réunion en Conseil municipal ayant pour ordre du jour la révision générale du PLU ;
- 29/09/2012 : article faisant suite à la réunion en Conseil municipal relatif à la révision du PLU ;
- 27/03/2013 : article relatif à la phase diagnostic du PLU (visite de terrain et mise en place d'une commission de pilotage) ;
- 18/07/2013 : article faisant suite à la 1ère réunion publique sur le diagnostic ;
- 26/02/2015 : annonce d'une réunion de quartier ayant notamment pour objet la révision du PLU ;
- 30/04/2015 : annonce de la reprise de la révision du PLU par la Communauté urbaine du Grand Dijon.

Analyse des contributions

Aucune contribution, ni avis, ni remarque n'ont été reportés sur le registre de concertation en mairie.

3- Actions de concertation

Les pages qui suivent, présentent l'ensemble des documents qui ont servi de support à la concertation avec la population par phase. Ils sont listés ci-dessous :

Diagnostic

Articles parus dans le journal « Le Bien Public » relatifs à la procédure et au diagnostic en date du 21/09/2012, 29/09/2012, 27/03/2013 et 30/04/2015

Document d'information paru dans la revue municipale « Regards Croisés » (procédure et diagnostic)

Article paru dans la revue municipale « Regards Croisés » annonçant la réunion publique du 4/07/2013

Réunion publique (présentation et compte-rendu)

Article paru dans le journal « Le Bien Public » faisant suite à la 1ère réunion publique

Exposition : panneaux 1 et 2

Projet d'aménagement et de développement durables

Article paru dans le journal « Le Bien Public » annonçant une réunion de quartier

Document d'information paru dans la revue municipale « Regards Croisés » sur le PADD

Réunion publique (présentation et compte-rendu)

Exposition : panneau 3

Règlement, zonage et OAP

Document d'information paru dans la revue municipale « Regards Croisés » sur le zonage, le règlement et les OAP

Réunion publique (présentation et compte-rendu)

Exposition : panneau 4

3.1 DIAGNOSTIC

- Articles parus dans le journal « Le Bien Public » relatifs à la procédure et au diagnostic en date du 21/09/2012, 29/09/2012, 27/03/2013 et 30/04/2015
- Document d'information paru dans la revue municipale « Regards Croisés » (procédure et diagnostic)
- Article paru dans la revue municipale « Regards Croisés » annonçant la réunion publique du 4/07/2013
- Réunion publique (présentation et compte-rendu)
- Article paru dans le journal « Le Bien Public » faisant suite à la 1ère réunion publique
- Exposition : panneaux 1 et 2

3.2 Projet d'aménagement et de développement durables

- Article paru dans le journal « Le Bien Public » annonçant une réunion de quartier
- Document d'information paru dans la revue municipale « Regards Croisés » sur le PADD
- Réunion publique (présentation et compte-rendu)
- Exposition : panneau 3

3.3 Règlement, zonage et OAP

- Document d'information paru dans la revue municipale « Regards Croisés » sur le zonage, le règlement et les OAP
- Réunion publique (présentation et compte-rendu)
- Exposition : panneau 4

4. Synthèse des observations du public lors des réunions de concertation et réponses apportées

Thèmes d'intervention	Observations	Réponses apportées
<p>Objectif démographique /développement urbain / habitat</p>	<p>Quel est l'objectif démographique poursuivi ?</p>	<p>L'objectif est d'atteindre un niveau de population proche de celui connu aujourd'hui. La commune a pris de l'avance sur les objectifs du programme local de l'habitat et les élus municipaux souhaitent à présent stabiliser la croissance démographique. Il existe beaucoup de sollicitations de la part des promoteurs, mais il n'y a plus aujourd'hui de potentiel foncier sur la commune.</p>
	<p>S'il n'y a pas de nouvelle production de logements à l'avenir, une tension du marché de l'immobilier sera à craindre (question posée au stade du diagnostic).</p>	<p>Monsieur le Maire est d'accord et indique que des scénarios de développement vont être étudiés et seront présentés à la population ultérieurement.</p>
	<p>Où en est le projet sur la ferme de Sully ?</p>	<p>Un permis de construire a été déposé. Le projet comprend une résidence privée non médicalisée pour les personnes âgées, 20 % de logements à loyer modéré ainsi que des logements privés.</p>
	<p>Qu'en est-il du terrain appartenant au SDIS ?</p>	<p>Il est impacté par le PEB, le SDIS envisage de le vendre et seule de l'activité pourrait y voir le jour pour l'instant.</p>
	<p>Le PLU prévoit-il la réalisation d'un front urbain bâti constitué d'immeubles le long du cours de Gray (secteur UBr) ?</p>	<p>Dans ce secteur, la hauteur maximale autorisée est de 9 m soit 3 niveaux, ce qui correspond à la hauteur constatée sur les quartiers limitrophes d'habitat collectif (La Fleuriée, immeubles au Sud du cours de Gray).</p>
<p>Il faudra construire beaucoup sur les secteurs de la rue de Dijon afin de répondre aux objectifs de construction de logements sociaux.</p>	<p>M. le Maire indique que grâce à plusieurs projets récents, ou en cours de réalisation la commune dépassera déjà l'objectif de 20 % de logements sociaux en 2020, prévu par la loi SRU. 30 % de logements sociaux sont imposés sur les nouveaux programmes de logements de plus de 800 m² de surface de plancher par le PLU afin de continuer cet effort et d'approcher à terme de l'objectif de 25 % assigné à la commune par la loi Duflot à l'horizon 2025.</p>	

Équipements	<p>Est-ce qu'un collège est envisagé à Pré Thomas ?</p> <p>Une aire d'accueil des gens du voyage est-elle envisagée ?</p> <p>La crèche actuelle est incluse dans le périmètre de renouvellement urbain UBr1, va-t-elle être reconstruite à l'intérieur de ce futur quartier ?</p> <p>Le magasin Lidl est lui aussi dans ce périmètre, pourra-t-il continuer à exister, voire s'étendre ou créer une nouvelle surface de vente ?</p> <p>La réflexion sur la fibre optique a-t-elle été menée dans le cadre du PLU ?</p>	<p>Un terrain était réservé au PLU 2005 pour un futur équipement public mais les collèges sont du ressort du Conseil Départemental. Ce terrain est pour l'instant la propriété de la commune. Aucun projet n'est actuellement défini pour ce site, c'est pourquoi le PLU permet la réalisation de tous types d'équipements publics sur ce secteur.</p> <p>Un emplacement réservé était inscrit au PLU de 2005 à cet effet, dans le secteur Bois Guillaume. Ce projet a été abandonné et remplacé par un projet d'aire de sédentarisation des gens du voyage à Cap Nord. Ce choix a été validé lors d'une procédure de modification du PLU en 2013. Sa livraison est attendue à l'horizon 2017.</p> <p>C'est une des possibilités. En effet, la localisation actuelle, le long du cours de Gray, n'est pas optimale du fait de difficultés de stationnement et des nuisances liées au trafic automobile pour les enfants.</p> <p>Oui, si le projet s'intègre dans une opération d'ensemble. Les commerces sont autorisés dans cette zone et pourront par exemple être implantés en rez de chaussée des immeubles.</p> <p>Le déploiement de la fibre sur la commune est prévu. Cela ne nécessite pas d'emplacements réservés puisque les réseaux passeront dans les fourreaux existants et les aménagements (armoires,...) seront réalisés sur des espaces publics.</p>
Développement économique	<p>Quel sera l'impact du déplacement de la CARSAT et quelle sera la destination future du bâtiment ?</p> <p>Quel sera le devenir de la zone des Longènes (au Sud du parking servant à l'hôpital) ?</p> <p>Où en est le projet l'écoparc, y'a-t-il un problème d'eaux pluviales ?</p>	<p>La commune ne connaît pas les projets pour l'instant, mais on s'orienterait plutôt vers une démolition/reconstruction. Une autre grande administration pourrait ensuite s'implanter. Il n'y aura pas d'impact financier ou fiscal pour la ville.</p> <p>A priori on s'orienterait vers des activités sanitaires. Le PLU y définit une zone d'extension à vocation économique soumise au respect d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP).</p> <p>Les travaux n'ont pas commencé, des fouilles archéologiques sont actuellement en cours. La commune a émis des réserves au sujet de la gestion des eaux pluviales mais les</p>

		<p>réponses de la SPLAAD et des services de l'État ont été satisfaisantes : des simulations sur des crues cinquantennales ont été réalisées et les aménagements prévus (noues engazonnées, bassins de rétention) préviendront les risques. La deuxième réserve de la commune sur ce projet concerne la circulation puisque la desserte du parc est prévue exclusivement par Saint-Apollinaire.</p> <p>La commune y est opposée, le transit se ferait uniquement par l'Arc avec un nouvel échangeur. Ce n'est pas raisonnable selon les élus qui demandent d'autres propositions. Un axe desservant le Sud et passant par Quetigny serait préférable, mais les élus de cette commune y sont opposés.</p> <p>L'aménagement de ce parc d'activités se fera en plusieurs tranches. L'aménagement de la première tranche débutant par le cours de Gray, il est normal que l'opération soit desservie par Saint-Apollinaire.</p>
Nuisances	<p>L'hélicoptère du CHU double ses rotations ce qui produit des nuisances pour les riverains.</p> <p>Qu'en est-il du projet de révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome (PEB) Dijon – Longvic, la base ne pourrait-elle pas un jour accueillir de nouveau des avions qui amèneraient du bruit au Sud de St Apollinaire ?</p>	<p>Ce n'est pas du ressort du PEB. La commune a par ailleurs empêché déjà un projet de stationner les hélicoptères près des Longènes pour limiter les nuisances.</p> <p>Le projet de révision est en cours, mais cela prendra du temps. Il y a très peu de chance pour que la base retrouve une activité.</p> <p>Le projet de PLU ne peut pas anticiper l'évolution du PEB à venir, mais il intègre la volonté des élus d'ouvrir à terme l'urbanisation des terrains à l'Est du bourg, dans la continuité de celui-ci. En effet, cette volonté est inscrite au PADD et les terrains concernés sont classés en zone agricole de constructibilité limitée.</p>
Paysage/ environnement	<p>Les cônes de vue seront-ils préservés au Nord de la Ville ?</p> <p>En quoi consiste la coulée verte et quels sont les projets associés ?</p>	<p>Oui une zone tampon est préservée (zone naturelle).</p> <p>M. DODET, Adjoint au Maire et vice-président de la CU du Grand Dijon, notamment en charge des questions des trames vertes et bleues, répond que la coulée verte a vocation à représenter les continuités écologiques existant sur l'agglomération. L'objectif est de cibler les ruptures et de programmer des aménagements pour les résorber.</p> <p>L'objectif est également de développer les liaisons douces « en site propre » sur tout le</p>

		<p>territoire pour que tout un chacun puisse trouver à 50 / 100 mètres de chez lui une liaison douce sécurisée pour se rendre sur les grands pôles d'emploi, de commerces et d'équipements du territoire.</p> <p>A titre d'exemple, la rupture existant au droit du rond-point du 8 mai est à supprimer.</p>
Déplacements	<p>Le « barreau routier » prévu entre Cap Nord et Bois Guillaume est-il toujours d'actualité ?</p>	<p>M. le Maire répond que ce projet a été abandonné et que les élus n'y sont pas favorables afin de préserver l'espace agricole et de limiter les sources de pollutions atmosphériques mais aussi visuelles et sonores pour les riverains.</p>